



Solutions d'étanchéité bitumineuse

DECLARATION DES PERFORMANCES

n° WPBFR255

Date : 21 juillet 2015

1 - Code d'identification unique du produit type:

WPBFR255

Dénominations(s) commerciales(s) :

MAMMOUTH 50 TV ALU FLAM

2 - Usage (s) prévu(s) :

Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture

3 - Fabricant :

**SOPREMA SAS
14, rue de Saint-Nazaire – CS 60121
67025 STRASBOURG cedex
www.soprema.fr**

4 – Mandataire :

Non applicable

5 - Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

AVCP 2+

6a - Norme harmonisée : EN 13707:2004 + A2:2009

Organisme(s) notifié(s) :

Le KIWA Polymer Institut GmbH (organisme notifié n° 1119) :

- **a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usines selon le système 2+**
- **a délivré les certificats de conformité du contrôle de la production.**



Solutions d'étanchéité bitumineuse

DECLARATION DES PERFORMANCES

n° WPBFR255

Date : 21 juillet 2015

7 – Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée
Résistance à un feu extérieur (Note 1)	F _{ROOF} (t ₁ ,t ₂ ,t ₃ ,t ₄)	
Réaction au feu	E	
Etanchéité à l'eau	Conforme	
Propriétés en traction		
Résistance en traction LxT (N/50 mm)	≥ 600x600	
Allongement LxT (%)	2x2	
Résistance aux racines	NPD	
Résistance au poinçonnement statique (kg)	5	
Résistance au choc (mm)	1750	
Résistance à la déchirure (N)	≥ 150	
Résistance des joints		
Résistance au pelage (N/50 mm)	NPD	
Résistance au cisaillement (N/50 mm)	NPD	
Durabilité		
Résistance au fluage à température élevée après vieillissement	70°C	
Souplesse	0°C	
Substances dangereuses (Notes 2 & 3)	Conforme	

EN 13707:2004
+
A2:2009

Note 1 : Puisque le comportement au feu d'une toiture dépend du système complet, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul.

Note 2 : Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.

Note 3 : En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

8 – Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

**A Strasbourg
Le Directeur Technique, Mr Laurent JORET**